

**LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LE MALI ET LES DEFIS
POUR LA
PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DES
MIGRANTS**

La République du Mali est par excellence un Pays d'émigration plus particulièrement la Région de Kayes. Le Mali à tout mis en œuvre pour faire de la migration une opportunité majeure de développement et un défi pour la gouvernance et la cohésion sociale.

Les bonnes pratiques dans le cadre de la promotion et de la protection des droits des migrants

Le gouvernement de la République du Mali a entrepris depuis plusieurs années des actions pour la promotion et la protection des droits des migrants.

Les actions majeures entreprises :

- 1- la ratification de la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille en juin 2008 ;
- 2- la création en octobre 2008 du Centre d'Information et de Gestion des Migrants (CIGEM) qui est un centre pilote dans la sous Région ouest africaine ;
- 3 - l'élaboration d'une politique Nationale migratoire(PNM) qui doit être très prochainement adopté en conseil des Ministres ;
- 4 - la création de neufs centre d'accueils au niveau de certaines frontières en collaboration avec des associations œuvrant dans la promotion et la protection des droits des migrants.

IL s'agit de :

- Association d'appui aux migrants refoulés (AAMR) basée à Kidal ;
- Association Tunga Tè Dambè Don (ATTD) basée à Bamako ;
- Association d'assistance aux migrants et personnes en détresse psycho-sociale (AMIDEP) basée à Bamako ;

- Couverture d'initiatives et actions de développement (CIADEV) basée à Faraguina dans la région de Sikasso ;
- Association des migrants de retour en région de Kayes (AMRK) basée à Kayes ;
- Association Humann Help : basée à Gogui dans le cercle de Nioro, région de Kayes ;
- Association des refoulés d'Afrique Centrale au Mali (ARACEM) basée à Bamako ;
- Association retour travail dignité (ARTD) basée à Bamako.

5 - la célébration avec une très grande ampleur de la journée internationale des migrants pour une promotion des droits des migrants ;

6 - l'organisation chaque année d'une conférence par le centre d'information et de gestion des migrants autour d'une thématique sur les droits des migrants avec l'ensemble des acteurs ;

7- l'instauration par le CIGEM, d'un cadre d'échange et de collaboration avec la Société Civile et les associations des Pays ayant des ressortissants au Mali ;

8 - l'existence d'un programme de formation des migrants (environ 300 migrants ont bénéficié de ce programme) ;

9- L'ouverture d'une filière en Master : **Migration et développement** dans toutes les Universités du Mali ;

Pour mieux comprendre le phénomène migratoire le gouvernement du Mali a commandité Plusieurs études parmi lesquelles :

- étude sur la réinsertion socio - économique des migrants ;
- étude sur les caractéristiques des migrations ;
- étude sur l'éducation financière des migrants ;
- étude de capitalisation des initiatives et mécanismes en matière de transfert de fonds.

Il existe également plusieurs bases de données logées aux niveaux de la Cellule de Planification et des Statistiques (CPS) des Affaires Etrangères.

En ce qui concerne la défense et la promotion des droits des enfants y compris les enfants migrants, le Mali a créé par L'Ordonnance N° 10-086/P-RM du 5 août 2010, la **Cellule Nationale de lutte contre le travail des enfants**.

La cellule dans ses activités tient compte de tous les enfants qui n'ont pas l'âge requis pour travailler ou qui sont soumis aux travaux dangereux ou aux pires formes quelques soient leurs origines. IL est apparu dès lors nécessaire de mutualiser les efforts dans le cadre du Comité Directeur National, pour mieux comprendre les liens existants entre la migration et le travail des enfants en examinant des données secondaires des enfants qui migrent avec ou sans leur famille et celles des enfants laissés pour compte par leurs parents migrants. L'objectif visé est de contribuer à prolonger l'éducation et à réduire le travail des enfants au Mali.

Les défis de la promotion et de la protection des droits des migrants

La gouvernance des migrations et le développement des opportunités qu'elles fournissent est un défi politique majeur pour tous les Etats. Le Mali n'échappe pas à cette réalité. Le défi majeur aujourd'hui pour le Mali est de pouvoir harmoniser ses politiques migratoires avec ses obligations internationales notamment la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille ratifiée par le Mali le 06 juin 2003.

Un autre défi, c'est celui de la ratification des Conventions N° 97 et 148 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant les travailleurs migrants.

La phase opérationnelle du Centre d'Information et de Gestion des migrants doit prendre fin en septembre 2014, sa survie un défi majeur pour le Mali.